



ANALYSE DE L'ACCIDENT METHODE DE L'ARBRE DES CAUSES

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

Article R4141-8 du Code du Travail : « En cas d'accident du travail grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave, l'employeur procède, après avoir pris toute mesure pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 4221-1, à l'analyse des conditions de circulation ou de travail. Il organise, s'il y a lieu, au bénéfice des travailleurs intéressés, les formations à la sécurité prévues par le présent chapitre. Il en est de même en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel présentant un caractère répété : 1° Soit à un même poste de travail ou à des postes de travail similaires ; 2° Soit dans une même fonction ou des fonctions similaires. »

OBJECTIFS :

- ◆ Rédiger un témoignage fidèle et efficace des circonstances d'un accident de travail.
- ◆ Déterminer les circonstances d'un accident, d'un incident ou d'un presque-accident.
- ◆ Identifier les sources de dysfonctionnement et proposer des actions pour les supprimer.

PROGRAMME :

◆ LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- * Définitions
- * Enjeux économique et social
- * Origines et mécanismes de l'accident du travail
- * Evolution des accidents du travail

◆ LA METHODE DE L'ARBRE DES CAUSES

- * Recueil des faits
- * Présentation de la démarche
- * Principes de fonctionnement
- * Recherche des causes et des dysfonctionnements

◆ ACTIONS DE PREVENTION ET MESURES A PRENDRE

*Définition des actions par le groupe de travail et proposition de plan d'actions

- * Rédaction d'un compte-rendu et des retours d'expérience (REX)

◆ INTERVENTION ET INTERVENANTS

- * Sensibiliser le personnel
- * Etude de cas pratique(s)
- * Conduite à tenir, en cas de :
 - Situation de travail dégradée

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine de l'analyse des accidents et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne amenée à participer, animer un groupe d'analyse d'accident, d'incident ou de presque-accident.

PRE-REQUIS:

Aucun

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour (7 heures)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Les acquis théoriques sont évalués tout au long de la formation.
- ◆ Une attestation est remise à l'issue de la formation.
- ◆ Recommandation de recyclage d'1 journée tous les 5 ans.
- ◆ L'arbre des causes peut être élaboré à partir de faits directement issus de votre propre historique sécurité.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émergence par demi-journée.